

Domaine Privé . 8^e Tranche .

1 P. 290.

Bacouel.

4^e. Ann.

Aunis

Maison près la Gare de Breteuil - Embranchement.

Bacouel. Maison près la Gare de Breteuil - Embranchement.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

(RGBC 112068-2)

Commune de Baconel.

Immeuble privé n° 290 sis à Baconel (Gare Breteuil-Embl.)

acquis par la S.N.C.F. de la C.I. du Nord.

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

Désignation des Pièces	Date des travaux	Montant	Observations
Cde 2949 du 4.8.46 et avenant 5619 du 30.12.46 à Ent. Herbet et Mandrière	Travaux de démolition de plafond en platte, d'enrouts sur murs, bouchement de foyardes et enduits en platre sur murs, réfection des plafonds en plaques de fibro-ciment et calfeutrement au pourtour Frais d'Hommes et d'architecte.	1.472. 84.-	
Montant dû 2008 de Mars 1949.	Remboursement à la C.I. du Nord de dépenses faites par elle avant acquisition de l'I.P. par la SNCF, savoir : Frais de Courtat & huissier.		
	<u>Montant du relevé</u>	170. 2.026.-	

Le présent relevé de montant à la somme de Deux mille vingt-six francs, est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Pajal, chef de la Comptabilité MB, souscrit, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées à ce jour aux entrepreneurs intéressés.

Paris, le 3 juin 1950.-

Lamot

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Commune de Baconel.Immeuble privé n° 290 sis à Baconel (Gare Brest-M.-Embl.)
acquis par la S.N.C.F. de la C. du Nord.Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

Désignation des Pièces.	éstate des travaux	Montant	Observations
Cde 2949 du 7.8.46 et avenant 5619 du 30.12.46 à Ent. Herbet et Mandrière	Travaux de démolition de plafond en platte, d'enduits sur murs, bouchement de foyards et enduits en platre sur murs, réfection des plafonds en plaques de fibro. ciment et calfeutrement au pourtour Frais d'Honoraires d'architecte.	1.472 ^f 84 ^f	
Mandat d.c ^t 2008 de Mars 1949.	Remboursement à la C. du Nord de dépenses faites par elle avant acquisition de l'I.P. par la S.N.C.F. savoir : frais de constat g'huissier.	170 ^f	
<u>Montant du relevé</u>			2.026 ^f

Le présent relevé de montant à la somme de Deux mille vingt-six francs,
est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F (Région du Nord) par
H. Inspecteur Popal, chef de la Comptabilité M.B. Bousquen, qui certifie, en outre,
que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées à ce jour
aux entrepreneurs intéressés.

Paris, le 3 juin 1950.-

laurier

Copie.

s'just encl^{ee} 4.5.50.

Monsieur Thiry.

je vous retourne le dossier ci-joint. Malgré les nombreuses recherches effectuées, au cours de la facturation de plaques de fibro-ciment n'a été courre-jointe une figure sur mes documents.

Après enquête, cette maison aurait été remise en état avec des matériaux de récupération laissés là après la libération.

Il a été remis à cette maison, une trentaine de briques et 5 m² de vitres, matériaux récupérés et n'ayant pas donné lieu à facturation, et posés par M. Berthelin.

La peinture sur plafond n'a pas été refaite, et il n'y a en aucun dommage aux canalisations.

Le chef du District
Signature: "Cholvy"

Monsieur l'ingénieur
En état avec les renseignements
demandés.

8/5/50 S. Cholvy chef du district
Signature: "Thiry".

I.P.290



COMPAGNIE du CHEMIN de FER du NORD

27, Avenue Bosquet à PARIS (7^e)

-:-:-:-

ETAT des dépenses consécutives aux dommages de guerre
subis par la maison située à BACOUEL, à proximité de la
Gare de BRETEUIL-EMBRANCHEMENT.

Constat des dommages

Acte de Me DEBOFFE, huissier à BRETEUIL I70 F
=====

Pièces jointes

Procès-verbal de constat

Récépissé de la déclaration de sinistre enregistrée
au M.R.U. sous le N° 8129.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

N° 8129
(A porter par le service.)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN
DE FER DU NORD
Prénoms :
Immeuble sis rue Km 94, 620 près gare,
BRIEUCY Embranchement à
BACOUEL (Oise)

*Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,*

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite ; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



CONSTAT.

- - - - -

L'an mil neuf cent quarante quatre
le quatre septembre

A la requête de la compagnie du chemin de fer
du Nord, société anonyme ayant son siège social à
Paris 27 avenue Bosquet, poursuites et diligences
de son directeur, demeurant audit siège,
je,

*Maurice-Gaston DEBOFFE, huissier près le Tribunal de première
instance de Clermont (Oise), demeurant à Breteuil-sur-Noye,
soussigné.*

me suis transporté à Brœtuil-Émeranchemont, commune de Bacouel (Oise), dans un immeuble appartenant à ladite compagnie, et situé au kilomètre 94.620, près du pont, pour y constater les dégâts occasionnés audit immeuble, par suite d'un bombardement aérien du 8 juin 1944,

Y étant arrivé et les portes m'ayant été ouvertes par M. Barthelin agent du service électrique qui habitait cette maison, j'ai constaté ce qui suit:

Un bomb est tombé sur la voie ferrée, à une dizaine de mètres de l'immeuble.

Vestibule le plafond est fondu,

1^{er} sall six vitres sont brisées aux deux fenêtres,

2^{me} Sall six vitres sont également brisées aux fenêtres, le plafond est fondu,

Cuisine cinq vitres sont cassées,

Arrière cuisine six vitres brisées à une fenêtre, un autre à l'imposte, le plafond est tombé sur moitié de sa surface,

W.C. le bâti de la porte est soufflé,

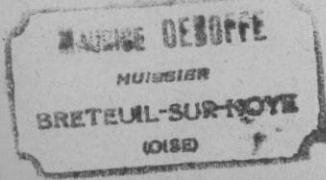
Buandrier deux vitres brisées à l'imposte, la bâti de porte est soufflé, une partie d'enduit tombé, la travers du milieu de la porte est cassée, plafond tombé entre les deux portes,

Escalier à la 1^{re} fenêtre six vitres et un petit vois sont brisés, la 2^{me} fenêtre a disparu,

Dégagement d'escalier l'enduit de cicison est tombé près de la porte de chambre et entre les deux portes,

Chambre près escalier une vitre est brisée,

Chambre contigu sept vitres sont brisées,



Chambre d'arrière - cinq vitres brisées, plafond
 fondu au dessus cheminée et placard,
Petit chambre - deux vitres cassées, conduit fondu
 sur toute sa hauteur au dessous de la fenêtre,
 plafond dévassé, papier déchiré,
2^e étage - Chambre près de l'escalier - l'en-
 duit du mur est fondu et mouillé par la pluie, de-
 même pour le plafond;
2^e chambre - 4 vitres cassées, plafond fondu, papier
 décollé,
3^e chambre - la fenêtre est brisée, l'enduit au
 plafond est en partie tombé et fondu,
4^e chambre - même état, sauf la fenêtre, le ~~xix~~
 chassis vasistas du toit est ~~tamb~~ disparu,
 La couverture en tuiles est détériorée, il existe
 des pannes ~~xix~~ glissées et une certaine de man-
 quantes, - A la basse-écurie
BXXXIXX La porte barrière séparative du jar-
 din est arrachée,
Bâtiment couvert en tuiles - la porte du bûcher
 est disloquée, la couverture a des tuiles dispa-
 rues ou glissées
Poulailler - la gâche de la serrure est arrachée,
Clôture du jardin - cinq barres de fer sont coupées
 et plusieurs pieux en ciment armé sont hors d'a-
 plomb.

cout	
tuile	5
renivel	30
Roue en	61/1
fer	10
tuile	44/1
pièce	40
	110.00

De ce que dessus j'ai fait et dressé le pré-
 sent procès verbal dont le cout est de cent soix-
 ant-dix francs.

20
 Enregistré à Breteuil (Oise)
 le 19 octobre 1944 F° 56 case 16
 Reçu *franc France*